



ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

## DECISION DE VOYAGE N° 02/2021-2022

Le proviseur du Lycée Jean Renoir de Munich,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.452-1 à D.452-21 ;  
Vu la délégation de pouvoir accordée au chef d'établissement du  
Lycée Jean Renoir de Munich par le directeur de l'AEFE en date du 21/07/2021 ;  
Vu l'avis du conseil d'établissement en date du 18/11/2021 ;

Décide :

Article 1 : Le voyage scolaire pour les élèves de CE2e et CM1c aura lieu à  
KONIGSDORF (Allemagne) du 13/06/2022 au 15/06/2022.

Article 2 : le montant de la participation des familles est fixé à CENT VINGT HUIT euros  
(128,00 €).

Article 3 : le montant de la participation de l'établissement est fixé à SIX MILLE DEUX  
CENT SOIXANTE DOUZE euros (6 272,00 €).

Fait à Munich, le 18/11/2021

Le Proviseur

Alain HOUILLE